

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

Ruisseau de LÉZÉVRY (affluent de la Rivière d'ETEL)
 Département du MORBIHAN / Commune de LANDEVANT (56690)

Texte juridique de référence : Décret du 23 aout 1858

Limite	Observations
Pont du C.D 158 entre Ste HELENE et Nostang (à proximité du carrefour avec le C.D.33)	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : La route actuelle entre Ste-Hélène et Nostang est la D158. Numérisation de la limite à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du pont traversant le cours d'eau (Sur Scan 25 IGN, ce pont se nomme Pont er Mor d'où une confusion possible avec celui plus en aval mentionné sur Scan Littoral).</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :

